

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 38 (1893)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XXXVIII^e Année.

N^o 6.

Juin 1893.

Gestion du Département militaire en 1892.

Nous extrayons les renseignements suivants du rapport du département fédéral :

Personnel d'instruction.

Ce personnel compte l'effectif suivant pour toutes les armes :

	Effectif	
	règlementaire.	à fin 1892.
Infanterie	128 hommes	126 hommes
Cavalerie	16 »	14 »
Artillerie	37 »	38 »
Génie	10 »	10 »
Troupes sanitaires	11 »	11 »
Troupes d'administration	3 »	3 »
	<u>205 hommes</u>	<u>202 hommes</u>

Par suite de nouvelles nominations de 12 instructeurs de II^{me} classe, le personnel d'instruction de l'infanterie a été porté au chiffre réglementaire. Nous avons perdu, dans le courant de l'année, par suite de décès et de démission, 3 instructeurs de II^{me} classe d'infanterie.

Six instructeurs de II^{me} classe ont été promus instructeurs de I^{re} classe. Nous compléterons successivement, dans le courant de 1893 et de 1894, l'effectif réglementaire des instructeurs de I^{re} classe qui doit être de 36 hommes (l'effectif actuel est de 27).

Nous avons transféré, en 1892, un certain nombre d'instructeurs d'infanterie (4 instructeurs d'arrondissement, 9 instructeurs de I^{re} classe et 10 instructeurs de II^{me} classe). Les 22 instructeurs de II^{me} classe nommés en 1891 et 1892 seront attribués définitivement aux différents arrondissements de division.

L'effectif actuel du corps d'instruction de l'artillerie est devenu insuffisant.

Ces officiers instructeurs se répartissent comme suit suivant leur âge :